Rapport annuel de 2016-2017 concernant la Loi sur l'accès à l'information

Du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Tables des matières

1. Introduction 2
2. À propos du CRSNG 3
2.1 Mandat 3
2.2 Responsabilités 3
3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs 4
3.1 Structure organisationnelle 4
3.2 Bureau de l'AIPRP 4
3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs 5
4. Interprétation du rapport statistique 5
4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI 5
4.2 Nature des demandes 6
4.3 Résultat des demandes traitées 8
4.4 Exceptions invoquées 8
4.5 Exclusions invoquées 8
4.6 Délai de traitement 9
4.7 Consultations nécessaires 10
5. Surveillance et activités connexes 12
5.1 Examen informel de l'information 12
5.2 Droits 12
5.3 Couts 12
5.4 Formation 12
5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours) 13
5.6 Info Source, information accessible au public et centres de demande de renseignements 13
5.7 Défis 14
5.7.1 Demandes reportées 14
5.7.2 Ressources humaines 14
5.7.3. Complexité des dossiers 15
6. Plaintes et audits 15
6.1 Nombre de plaintes et nature de celles-ci 15
6.2 Audits 15
Annexe A – Instrument de délégation 16
Annexe B – Rapport statistique annuel de 2016-2017 concernant la Loi sur l'accès à l'information 17

1. Introduction

La *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) (Lois révisées du Canada, chapitre A-1, 1985) a été promulguée le 1er juillet 1983.

La LAI donne aux citoyens canadiens et aux résidents permanents au Canada ou à l'étranger et à toutes les personnes et sociétés présentes au Canada le droit d'obtenir des renseignements contenus dans les documents du gouvernement, sous réserve de certaines exceptions particulières et limitées.

Selon l'article 72 de la LAI, à la fin de chaque exercice, chacun des responsables d'une institution fédérale établit pour présentation au Parlement le rapport d'application de la LAI au sein de son institution.

Le présent rapport donne un aperçu des activités du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour la période allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 (période visée par le présent rapport).

Pour en savoir plus :

Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
350, rue Albert, 13e étage Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Courriel : atip-aiprp@nserc-crsng.gc.ca
Téléphone : 613-995-6214
Télécopieur : 613-943-1222

2. À propos du CRSNG

2.1 Mandat

Créé le 1er mai 1978, le CRSNG est un organisme fédéral qui a le statut d'employeur distinct en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*. Il reçoit son financement directement du Parlement et lui fait rapport par l'intermédiaire du ministre des Sciences. Il est chargé de promouvoir et d'appuyer la recherche en sciences naturelles et en génie, à l'exception des sciences de la santé. Le CRSNG est le principal organisme fédéral qui investit dans la recherche et la formation postsecondaires dans le domaine des sciences naturelles et du génie.

Le Conseil du CRSNG comprend un président et au plus 18 membres émérites qui proviennent du secteur privé et du secteur public. Le président du CRSNG est le directeur général. Le vice-président élu assure la présidence du Conseil et du Bureau du Conseil du CRSNG. Divers comités permanents donnent au Conseil du CRSNG des avis sur des questions stratégiques. Les décisions de financement sont prises par le président du CRSNG ou son remplaçant désigné, qui tiennent compte des recommandations formulées par les comités d'évaluation par les pairs.

2.2 Responsabilités

Le CRSNG aide à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens. Au cours des dix dernières années, le CRSNG a investi plus de sept milliards de dollars dans des programmes de recherche fondamentale et des projets de recherche réalisés par des établissements postsecondaires en partenariat avec des organismes industriels, ainsi que dans la formation de la prochaine génération de scientifiques et d'ingénieurs du Canada.

Les cinq objectifs stratégiques du CRSNG s'établissent comme suit :

- Favoriser une culture des sciences et du génie au Canada et rendre les sciences et le génie accessibles.
- Fournir un tremplin à la nouvelle génération, mobiliser l'expertise scientifique future du Canada et permettre aux scientifiques en début de carrière d'entreprendre une carrière de chercheur indépendant.
- Bâtir une base de recherche diversifiée et concurrentielle et favoriser les percées scientifiques et l'excellence de la recherche.
- Renforcer la dynamique entre la découverte et l'innovation et approfondir les interactions entre les collèges, les universités, le secteur privé, les gouvernements et la société civile.

- Prendre le virage mondial, assurer l'accès du Canada aux connaissances et à l'expertise mondiale en sciences et en génie et accroitre la participation des chercheurs aux projets de recherche internationaux.

3. Structure organisationnelle et délégation de pouvoirs

3.1 Structure organisationnelle

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) relève du Secrétariat du CRSNG et du secrétaire du Conseil.

Un coordonnateur de l'AIPRP à temps plein, qui relève du secrétaire du Conseil, est épaulé par un agent de l'AIPRP, lequel consacre la moitié de son temps à l'AIPRP au sein du Secrétariat. Le président délègue ses pouvoirs au vice-président, Communications et affaires générales et internationales, au directeur exécutif, Planification et politiques organisationnelles, au secrétaire du Conseil et au coordonnateur de l'AIPRP.

Le CRSNG a recours à des services d'aide temporaire pour obtenir des ressources supplémentaires, au besoin.

3.2 Bureau de l'AIPRP

Le Bureau de l'AIPRP coordonne les réponses aux demandes présentées au CRSNG en vertu de la LAI. Il offre également des interprétations, des conseils et des recommandations au personnel du CRSNG sur les implications des lois sur l'AIPRP sur leurs activités ainsi que des séances de formation, d'éducation et de sensibilisation. Il mène également les activités suivantes :

- traitement et gestion des plaintes concernant l'accès à l'information;
- traitement des consultations au sujet de l'accès à l'information reçues d'autres institutions;
- préparation de statistiques annuelles pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et d'un rapport annuel au Parlement;
- mise à jour sur le site Web du CRSNG de l'information concernant les fonctions d'accès à l'information et les demandes d'accès à l'information traitées;
- coordination des mises à jour de la publication *Info Source*;
- gestion du système de gestion électronique de l'AIPRP;
- examen des documents organisationnels;
- participation à des tribunes pour le milieu de l'AIPRP, comme les réunions et les groupes de travail du milieu de l'AIPRP du SCT.

3.3 Ordonnance de délégation de pouvoirs

Aux termes de l'article 3 de la LAI, le président du CRSNG est désigné comme responsable d'institution fédérale aux fins de l'application de la LAI.

Conformément à l'article 73 de la LAI, les administrateurs généraux peuvent déléguer, à des cadres ou à des employés de l'institution qui occupent un poste au niveau approprié, certaines des attributions que la LAI confère par décret au responsable de l'institution. On trouvera cette délégation de pouvoirs à l'annexe A.

4. Interprétation du rapport statistique

Le rapport statistique de 2016-2017 du CRSNG concernant la LAI figure à l'annexe B.

4.1 Demandes présentées en vertu de la LAI

Entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, le CRSNG a reçu 36 nouvelles demandes et n'avait pas encore répondu à deux demandes reçues au cours de l'exercice précédent (2015-2016), ce qui donne un total de 38 demandes.

Le CRSNG a traité 20 demandes durant la période visée par ce rapport et en a reporté 18 à la période suivante (2017-2018).

Figure 1 : Nombre de demandes reçues et complétées 2012-2017

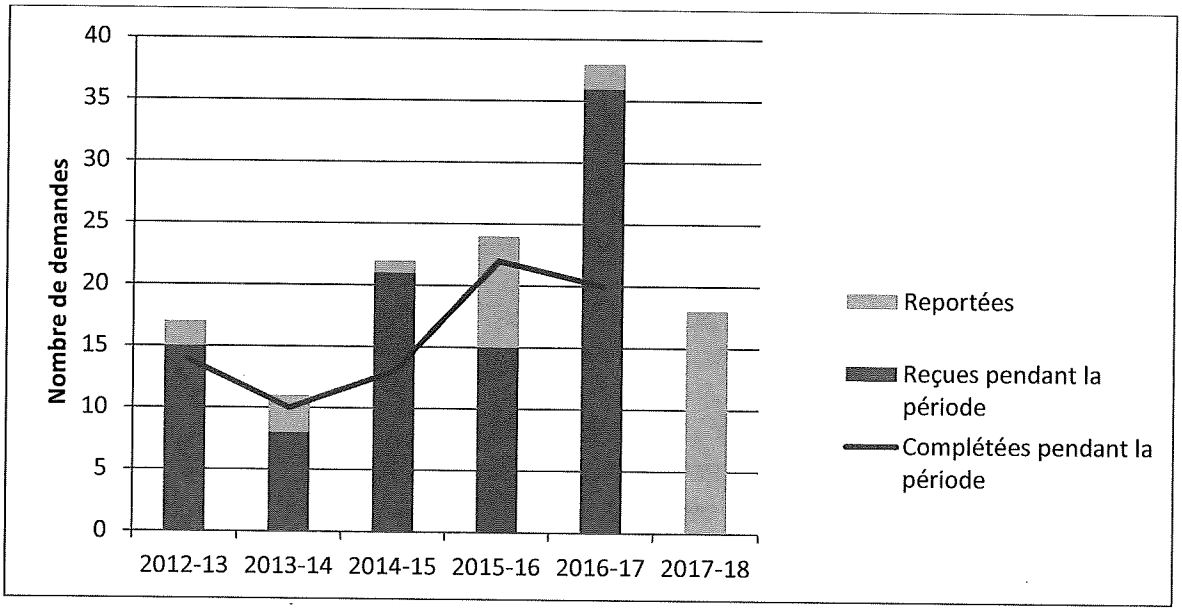

Le nombre de pages a quintuplé au cours des cinq dernières années, passant d'environ 1 500 à 7 500 nouvelles pages reçues.

Pendant la période visée par le présent rapport, le Bureau de l'AIPRP a reçu 7 522 nouvelles pages à traiter et avait reporté le traitement de 2 430 pages de la période précédente, soit un total de 9 952 pages.

Le CRSNG a traité 2 417 pages pendant la période en cours; 2 165 ont été entièrement communiquées et 7 535 ont été reportées à l'exercice suivant.

Figure 2 : Nombre de pages 2012-2017

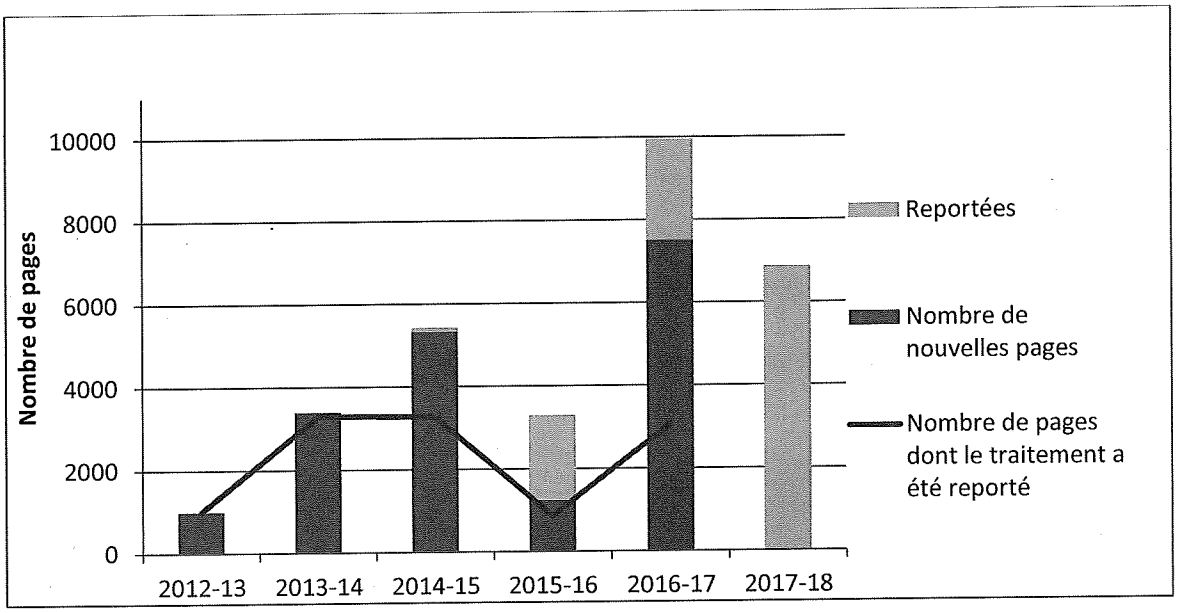

4.2 Nature des demandes

Les demandes d'accès à l'information peuvent viser plusieurs programmes et activités. Les 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport ont été confiées aux bureaux de première responsabilité (BPR). Au total, le Bureau de l'AIPRP a attribué 46 cueillettes de documents auprès des différentes divisions et directions du CRSNG, car certaines demandes concernaient plus d'une division ou direction.

Les demandes ont été attribuées comme suit aux BPR :

Figure 3 : Attribution aux BPR des demandes reçues par le CRSNG 2016-2017

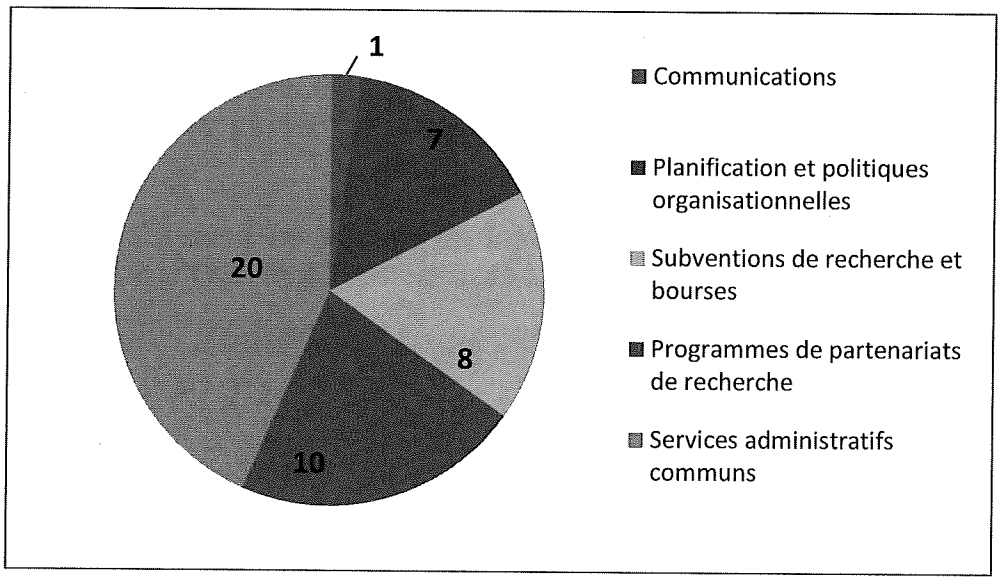

La provenance des 36 nouvelles demandes d'accès à l'information reçues pendant la période visée par le présent rapport était répartie comme suit :

Figure 4 : Provenance des demandes d'accès à l'information 2016-2017

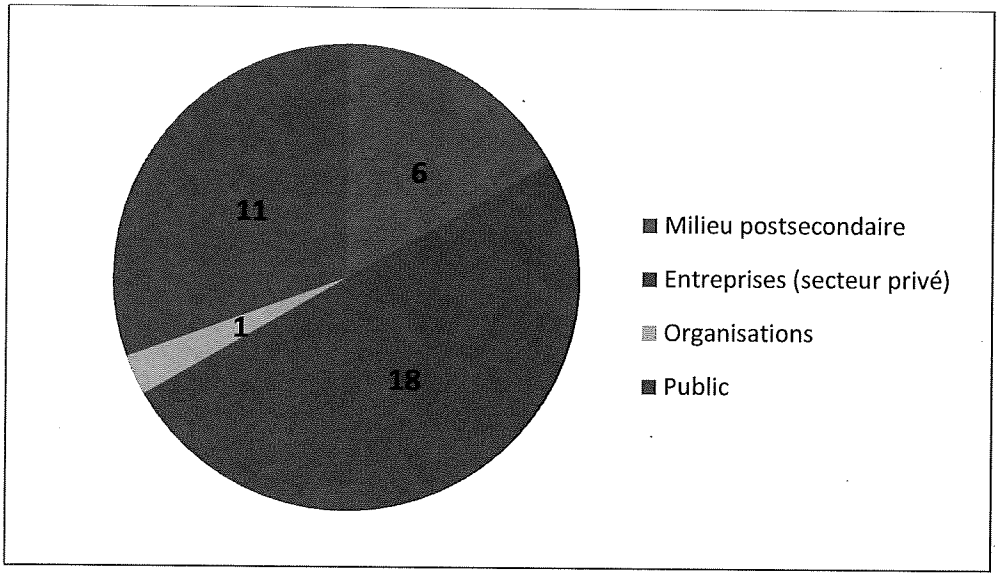

Les médias n'ont présenté aucune demande pendant la période visée par le présent rapport.

4.3 Résultat des demandes traitées

Vingt des demandes d'accès à l'information traitées en 2016-2017 ont été closes; au total, 2 417 pages ont été traitées et 2 165 pages ont été communiquées.

Figure 5 : Résultats des demandes d'accès à l'information traitées 2016-2017

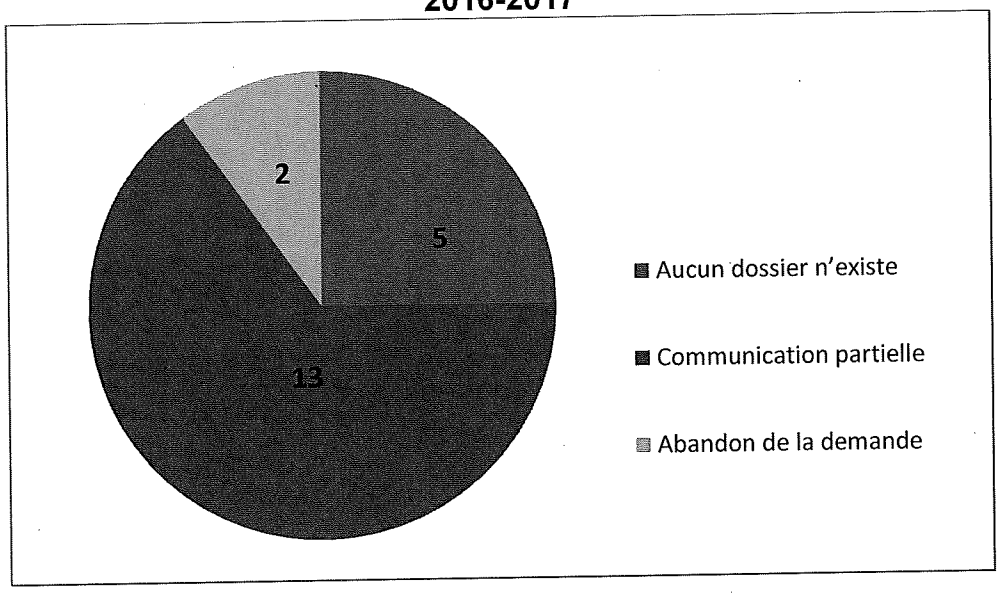

Dans aucune demande traitée, l'information n'a été communiquée entièrement, entièrement exemptée, entièrement exclue ou transférée.

4.4 Exceptions invoquées

La LAI prévoit plusieurs exceptions et exclusions autorisant ou obligeant l'organisme à refuser de communiquer certains types d'information. Les deux exceptions invoquées le plus souvent par le CRSNG en 2016-2017 étaient celles s'appliquant aux renseignements personnels (article 19) et aux renseignements de tiers (article 20). Les exceptions prévues à l'article 16 (enquêtes et méthodes de protection) et à l'article 21 (avis et décisions) ont également été invoquées. Remarque : Une demande peut faire l'objet de plus d'une exemption.

4.5 Exclusions invoquées

Le CRSNG n'a invoqué aucune exclusion pendant la période visée par le présent rapport.

4.6 Délai de traitement

Sept des 20 demandes d'accès à l'information closes pendant la période visée par le rapport l'ont été dans le délai initial de 30 jours. Les 13 autres l'ont été au-delà de ce délai, dont 12 pour lesquelles une prorogation a été obtenue. La figure 6 ci-après fournit de l'information détaillée.

Figure 6 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information 2016-2017

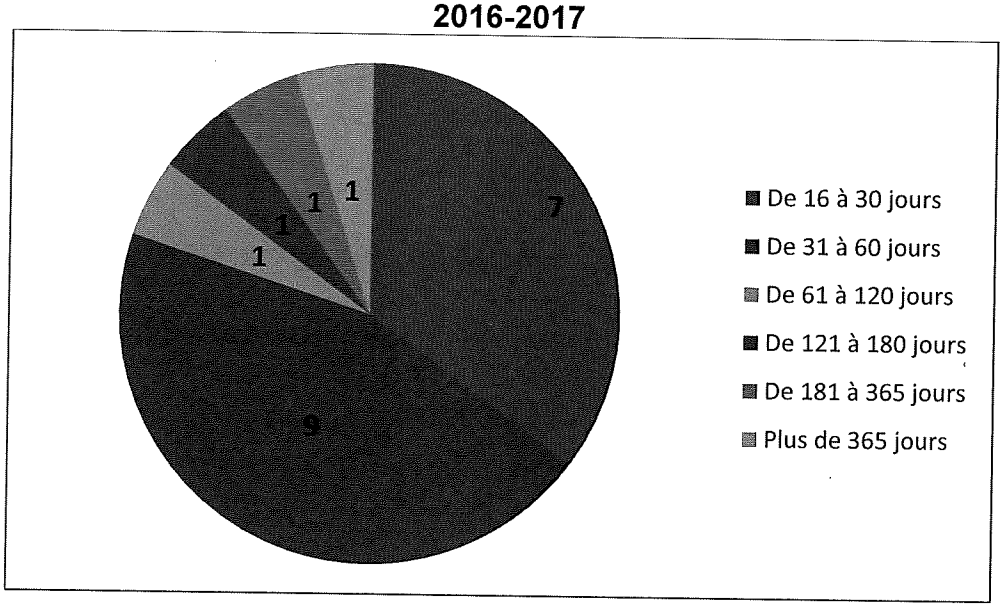

Chaque fois qu'un délai a été prorogé, le CRSNG a invoqué l'alinéa 9(1)*a*) en raison d'une entrave au fonctionnement de l'institution, de l'ampleur des recherches à effectuer et du grand nombre de documents demandés.

Le CRSNG consulte d'autres institutions gouvernementales si les demandes d'accès à l'information concernent des questions qui les intéressent. Les consultations officielles sont amorcées par écrit, mais d'autres discussions entre les bureaux de l'AIPRP sont tenues pour faciliter le traitement des demandes. Par ailleurs, des consultations ont généralement lieu avec des tiers et d'autres ordres de gouvernement. Dans cinq cas, une prorogation du délai a également été accordée pour consulter d'autres ministères fédéraux ou tiers.

De même, cinq réponses ont été fournies après la date limite prévue par la loi du fait que la prorogation demandée n'était pas suffisante (en raison de la complexité des demandes, du grand volume de pages à traiter, du manque de ressources et du temps d'attente pour les réponses des ministères ou tiers consultés).

4.7 Consultations

Le CRSNG a reçu et traité au total 24 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information, soit 22 d'autres ministères et deux d'autres organisations. Il s'agit là d'une augmentation de 84 % par rapport aux 13 demandes de consultation de l'exercice précédent (2015-2016). Ce nombre est également plus élevé que la moyenne de 19 demandes pour les quatre exercices précédents.

Figure 7 : Nombre de demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information qui ont été closes 2012-2017

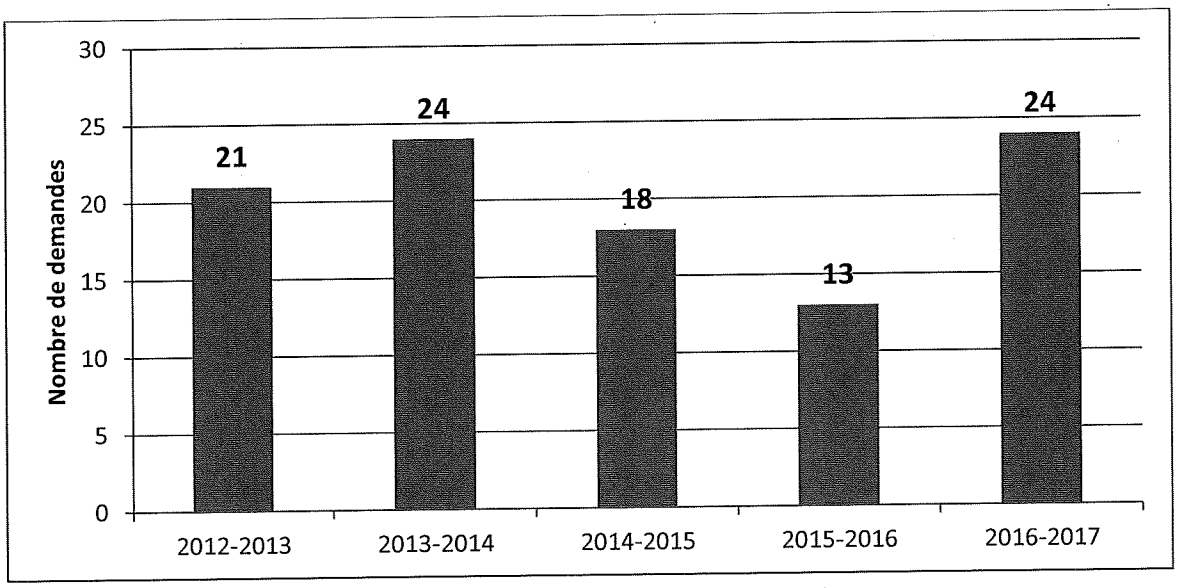

Le CRSNG a clos les 24 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information reçues en 2016-2017.

Le nombre de pages a également augmenté considérablement au fil des ans. En 2016-2017, les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information représentaient 2 666 pages, soit environ 13 fois plus que la moyenne de 208 pages en 2015-2016 et neuf fois plus que la moyenne de 296 pages pour les quatre exercices antérieurs.

Figure 8 : Nombre de pages traitées pour les demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information 2012-2017

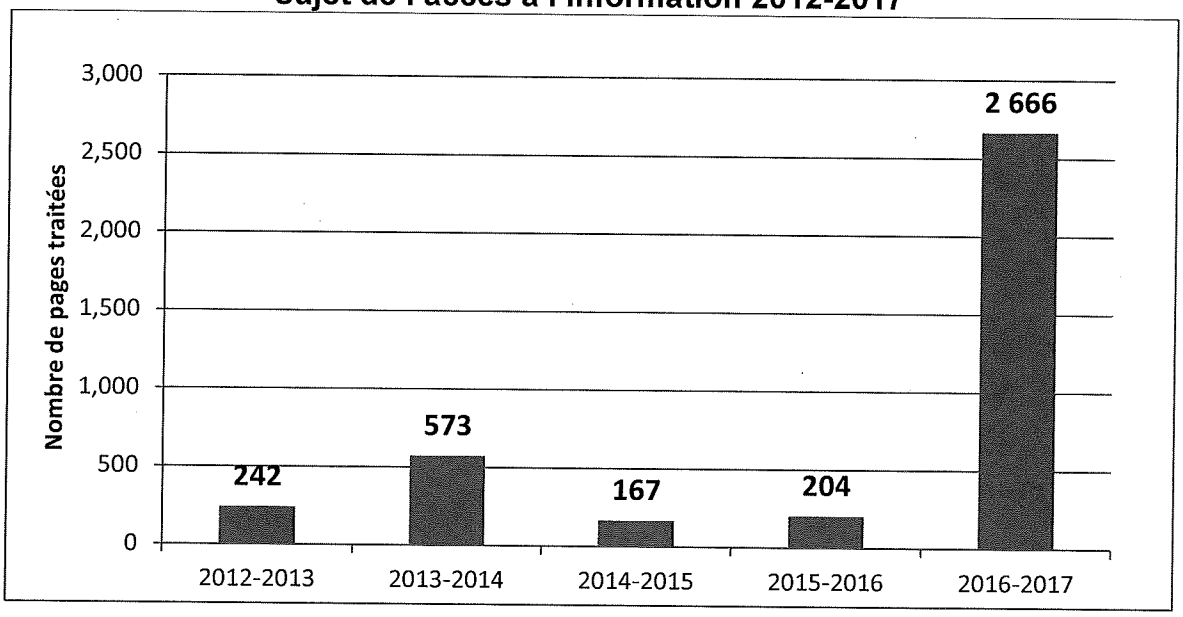

Sur les 24 demandes de consultation au sujet de l'accès à l'information closes, le CRSNG a recommandé ce qui suit :

Figure 9 : Résultats des demandes de consultations au sujet de l'accès à l'information 2016-2017

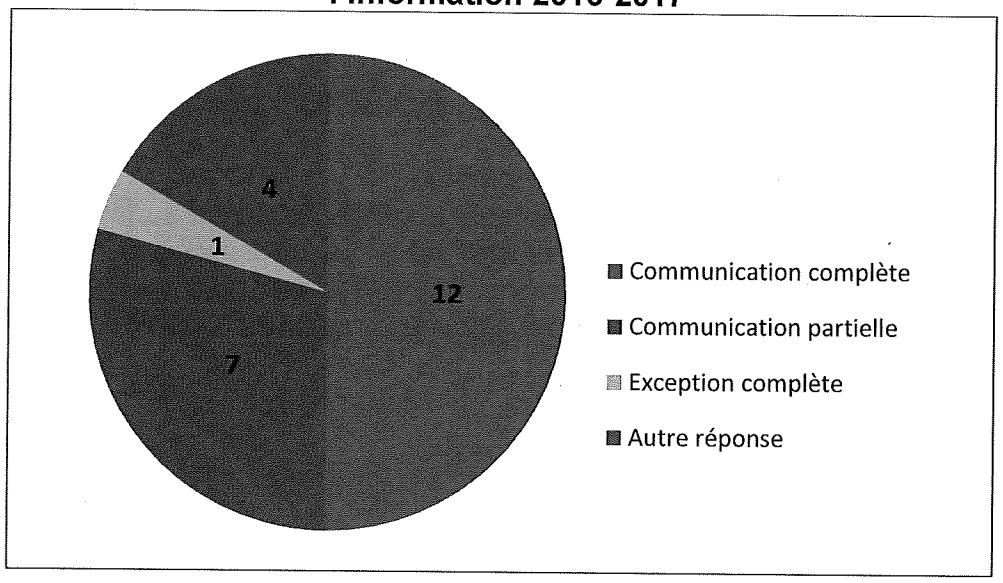

La catégorie Autre réponse comprend les demandes de consultations au sujet de l'accès à l'information pour lesquelles le CRSNG n'a pu formuler aucune recommandation dans les délais impartis à l'autre organisation (deux cas) et celles où il a recommandé que l'organisation consulte un autre ministère fédéral (deux cas).

5. Surveillance et activités connexes

Le Bureau de l'AIPRP distribue chaque semaine à la haute direction un rapport portant sur toutes les demandes d'accès à l'information.

Il utilise le logiciel AccessPro Suite pour surveiller le délai de traitement des demandes d'accès à l'information, les mesures menées à bien, le niveau d'effort et la complexité de chaque demande.

5.1 Examen informel de l'information

Le Bureau de l'AIPRP a répondu à trois demandes informelles d'accès à l'information en 2016-2017. L'une était au sujet d'une demande traitée antérieurement à la suite de laquelle l'information a été communiquée partiellement. Pour les deux autres, l'information déjà disponible en ligne a été communiquée.

De plus, tout au long de l'exercice, le Bureau de l'AIPRP fournit des avis au personnel du CRSNG et aide aussi d'autres divisions à examiner divers documents, comme les réponses aux questions parlementaires et les ébauches de rapports d'audit, d'évaluation et de sécurité.

5.2 Droits

En vertu de la LAI, des droits peuvent être exigés pour certaines activités de traitement des demandes officielles. Des droits ont été perçus pour 14 demandes, soit un total de 70 $. Le Bureau a renoncé aux droits pour 20 demandes, soit la somme de 100 $ qui n'a pas été recueillie, principalement dans les cas où la demande initiale avait été divisée en plusieurs demandes distinctes. Dans deux cas, le Bureau de l'AIPRP n'a pas reçu les droits de 5 $ nécessaires pour ouvrir une demande. Après avoir communiqué avec leur auteur, le Bureau a considéré ces demandes comme abandonnées.

5.3 Couts

Pour l'année visée par le présent rapport, le cout total des salaires et des services professionnels associés au programme d'accès à l'information s'élevait à 155 425 $ (en hausse de 67 % par rapport à 93 100 $ en 2015-2016).

5.4 Formation

Le Bureau de l'AIPRP a offert une formation générale et sur demande au sujet des dispositions de la LAI et de ses répercussions sur les programmes et les initiatives du CRSNG.

En 2016-2017, il a poursuivi ses activités de formation et de perfectionnement structurées et tenu deux séances de sensibilisation portant sur la LAI et la *Loi sur*

la protection des renseignements personnels auxquelles ont assisté 18 employés du CRSNG, soit une en mai 2016 pour quatre employés et une en novembre 2016 pour 14 employés.

5.5 Initiatives et projets (achevés ou en cours)

- Mise à jour de la délégation de pouvoirs
- Pendant la période visée par le présent rapport, compte tenu des défis avec lesquels il a été aux prises au chapitre des ressources et de la charge de travail, le Bureau de l'AIPRP n'a mis en œuvre aucune nouvelle politique, ligne directrice ou procédure institutionnelle ayant trait à l'accès à l'information.

5.6 *Info Source*, information accessible au public et centres de demande de renseignements

Info Source est une série de publications renfermant de l'information sur le gouvernement du Canada et ses activités de collecte de données. Elle vise à aider les citoyens à avoir accès à l'information gouvernementale et à exercer leurs droits en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et de la *Loi sur l'accès à l'information*. Pendant la période visée par le présent rapport, le CRSNG a révisé en profondeur un chapitre d'*Info Source* en fonction de son Architecture des activités de programme à jour.

Il a notamment apporté les changements suivants :

- ajout d'une version bilingue de l'Introduction à *Info Source* du SCT;
- mise à jour de la section Contexte pour refléter plus fidèlement l'histoire du CRSNG;
- révision de la section Responsabilités pour refléter plus fidèlement le mandat et les responsabilités du CRSNG;
- mise à jour du titre et de la description des programmes et des sous-activités pour refléter l'Architecture des activités de programme;
- modification des fichiers de renseignements personnels (FRP) propres au CRSNG pour refléter ses calendriers de conservation et d'élimination;
- mise à jour de la section Manuels pour refléter plus fidèlement les documents utilisés par les employés pour administrer ou mener à bien les programmes et activités du CRSNG;
- révision des liens menant à nos politiques et lignes directrices actualisées du CRSNG.

Le site Web détaillé du CRSNG fournit de l'information sur ses politiques, ses programmes, sa structure organisationnelle et ses personnes-ressources. Conformément à la politique fédérale sur la divulgation proactive, le site Web du

CRSNG donne l'accès aux évaluations internes et aux audits ainsi qu'aux renseignements sur les frais d'accueil, les contrats et les subventions.
Le site Web du CRSNG comporte une page sur l'AIPRP qui fournit de l'information de base concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels,* la façon de présenter une demande précise et les coordonnées des personnes-ressources. Il renferme des liens menant à d'autres sources, notamment *Info Source*, les rapports annuels et les résumés des demandes d'AIPRP traitées.

5.7 Défis

5.7.1 Demandes reportées

En 2016-2017, le CRSNG avait un arriéré de deux dossiers, représentant un total de 2 430 pages, reportés de l'exercice précédent. Ces demandes ont été complétées pendant l'exercice, mais ont eu une incidence sur le traitement des nouvelles demandes, tout comme le volume des consultations reçues. En outre, le CRSNG a reçu un nombre élevé de nouvelles demandes d'accès à l'information, représentant un plus grand nombre de pages que pour les exercices précédents.

À l'augmentation de la charge de travail s'est ajouté un taux de roulement élevé de personnel et de consultants. Par conséquent, il a été nécessaire d'établir les priorités opérationnelles et de demander des prorogations suffisantes. En outre, le CRSNG a pour pratique de conseiller et d'aider un auteur à préciser sa demande d'accès à l'information quand celle-ci génère un volume élevé de documents nécessitant des caviardages détaillés et complexes.

5.7.2 Ressources humaines

Selon les estimations, les ressources humaines affectées expressément à l'accès à l'information pour la période visée par le présent rapport se chiffrent à 1,52 ETP, soit une hausse de 38 % par rapport à 1,1 ETP au cours de la période visée par le rapport précédent (2015-2016). Sur ce 1,52 ETP, 0,78 était assuré par des employés à temps plein, 0,54 par des consultants et du personnel de services d'aide et 0,20 par des étudiants.

Pendant la période visée par le présent rapport, le CRSNG a éprouvé des difficultés au chapitre du roulement de personnel et de consultants. Il avait alloué les ressources financières nécessaires, mais il n'a pas trouvé de candidats aptes à occuper les postes de coordonnateur de l'AIPRP et d'agent de l'AIPRP au sein du Secrétariat à titre permanent. Il a également eu de la difficulté à trouver et à conserver à son service des consultants qualifiés et chevronnés capables de s'adapter à l'environnement de l'organisme subventionnaire et de le comprendre.

La nature de l'organisation et des dossiers d'AIPRP est assez exceptionnelle au gouvernement.

5.7.3. Complexité des dossiers

Les dossiers d'accès à l'information les plus complexes à traiter sont ceux demandant des documents se rapportant aux subventions et aux bourses du CRSNG. Ces documents renferment des renseignements personnels détaillés (p. ex., curriculum vitæ) et de l'information scientifique, financière et concurrentielle confidentielle sur les candidats, leurs partenaires (d'autres chercheurs ou entreprises de R et D) et des pairs examinateurs bénévoles. Pour traiter ces dossiers, il a fallu consulter plusieurs tiers au sein du gouvernement et à l'extérieur (c'est-à-dire professeurs d'universités et de collèges, leur établissement, entreprises partenaires, etc.). Étant donné les renseignements personnels et concurrentiels sensibles détenus par le CRSNG et les diverses parties et intérêts concernés, le personnel doit faire preuve de diligence en ne diffusant pas de l'information qui n'appartient pas encore au domaine public et dont la communication pourrait nuire à l'avantage concurrentiel d'un individu, d'un établissement ou d'une entreprise.

6. Plaintes et audits

6.1 Nombre de plaintes et nature de celles-ci

Les candidats ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada au sujet de toute question se rapportant au traitement d'une demande.

Pendant la période visée par le présent rapport, le CRSNG a réglé une plainte datant de 2015 au sujet du recours à une prorogation déraisonnable pour répondre à une demande de documents. En vertu de l'article 35, des observations ont été présentées au Commissariat.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Commissariat à l'information du Canada a rouvert trois plaintes datant de 2012-2013 et de 2015-2016. Il devrait les régler au cours du prochain exercice.

Il n'y a eu aucun recours ni aucun appel devant la Cour fédérale ou la Cour d'appel fédérale en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pendant la période visée par le rapport, soit 2016-2017.

6.2 Audits

Aucun audit n'a été réalisé pendant la période visée par le présent rapport.

Annexe A – Instrument de délégation

OFFICIAL DOCUMENT

NATURAL SCIENCES AND ENGINEERING RESEARCH COUNCIL OF CANADA

DELEGATION OF AUTHORITY

ACCESS TO INFORMATION ACT AND *PRIVACY ACT*

I, the President of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, pursuant to Section 73 of the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*, hereby authorize employees of the Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada, whose positions are set out in the attached Schedule, to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to those positions.

Dated at Ottawa

This 11th day of May, 2016

DOCUMENT OFFICIEL

CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET *LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

En ma qualité de président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, j'autorise par la présente les employés du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dont les postes sont indiqués dans l'annexe ci-jointe à exécuter ces attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant ces postes.

Fait à Ottawa

Ce 11 jour de mai, 2016

Dr. B. Mario Pinto (President/Président)

Delegation		Position Title				
		Deputy Head	VP-CCIA	ED-CPP	Corporate Secretary	ATIP Coordinator
Descriptions	**Section**	1	2	3	4	5
Access to Information Act						
Notice where access granted	7	yes	yes	yes	yes	yes
Transfer of request	8(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Extension of time limits	9(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice of extension to Commissioner	9(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice where access refused	10(1) & (2)	yes	yes	yes	yes	yes
Payment of additional fees	11(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Payment of fees for EDP record	11(3)	yes	yes	yes	yes	yes
Deposit	11(4)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice of fee payment	11(5)	yes	yes	yes	yes	yes
Waiver or refund of fees	11(6)	yes	yes	yes	yes	yes
Translation	12(2)	yes	yes	yes	yes	yes*
Conversion to alternate format	12(3)	yes	yes	yes	yes	yes*
Information obtained in confidence	13	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – federal-provincial affairs	14	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – international affairs, defense	15(1)	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – law enforcement and investigation	16(1)	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – security	16(2)	yes	yes	yes	yes	yes*

Delegation		Position Title				
		Deputy Head	VP-CCIA	ED-CPP	Corporate Secretary	ATIP Coordinator
Descriptions	**Section**	1	2	3	4	5
Information						
Refuse access – policing services for provinces or municipalities	16(3)	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – safety of individuals	17	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – economic interests of Canada	18	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – another person's information	19(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclose personal information	19(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Refuse access – third party information	20(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclose testing methods	20(2) & (3)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclose third party information	20(5)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclose in public interest	20(6)	yes	yes	yes		
Refuse access – advice, etc.	21	yes	yes	yes	yes	yes*
Refuse access – tests and audits	22	yes	yes	yes	yes	yes
Refuse access – solicitor-client privilege	23	yes	yes	yes	yes	yes
Refuse access – prohibited information	24(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclose severed information	25	yes	yes	yes	yes	yes

Delegation		Position Title				
		Deputy Head	VP-CCIA	ED-CPP	Corporate Secretary	ATIP Coordinator
Descriptions	**Section**	1	2	3	4	5
Refuse access – Information to be published	26	yes	yes	yes	yes	yes
Notice to third parties	27(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Extension of time limit	27(4)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice of third party disclosure	28(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Representation to be made in writing	28(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclosure of record	28(4)	yes	yes	yes	yes	yes
Disclosure on Commissioner's recommendation	29(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice of intention to investigate	32	yes	yes	yes	yes	yes
Notice to third party	33	yes	yes	yes	yes	yes
Right to make representations	35(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Findings and recommendations of the Information Commissioner	37(1)(b)	yes	yes	yes	yes	yes
Access given to complainant	37(4)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice to third party of court action	43(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Notice to person who requested record	44(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Special rules for hearings	52(2)	yes	yes	yes	yes	yes

Delegation		Position Title				
		Deputy Head	VP-CCIA	ED-CPP	Corporate Secretary	ATIP Coordinator
Descriptions	**Section**	1	2	3	4	5
Ex parte representations	52(3)	yes	yes	yes	yes	yes
Exempt information may be excluded	71(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Access to Information Regulations						
Transfer of requests	6	yes	yes	yes	yes	yes
Transfer of request	6(1)	yes	yes	yes	yes	yes
Search and preparation fees	7(2)	yes	yes	yes	yes	yes
Production and programming fees	7(3)	yes	yes	yes	yes	yes
Providing access to record(s)	8	yes	yes	yes	yes	yes
Limitations in respect of format	8.1	yes	yes	yes	yes	yes

*Indicates that the Access to Information & Privacy Coordinator may sign under this provision with approval of the President or other senior designates.

Annexe B – Rapport statistique annuel de 2016-2017 concernant la *Loi sur l'accès à l'information*

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

Nom de l'institution: Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Période d'établissement de rapport : 2016-04-01 au 2017-03-31

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	36
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	2
Total	38
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	20
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	18

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	0
Secteur universitaire	6
Secteur commercial (secteur privé)	18
Organisation	1
Public	11
Refus de s'identifier	0
Total	36

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
0	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	3	6	1	1	1	1	13
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	3	2	0	0	0	0	5
Demande transmise	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	1	1	0	0	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	7	9	1	1	1	1	20

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) *a)*	0	16(2)	0	18 *a)*	0	20.1	0
13(1) *b)*	0	16(2) *a)*	0	18 *b)*	0	20.2	0
13(1) *c)*	0	16(2) *b)*	0	18 *c)*	0	20.4	0
13(1) *d)*	0	16(2) *c)*	2	18 *d)*	0	21(1) *a)*	2
13(1) *e)*	0	16(3)	0	18.1(1) *a)*	0	21(1) *b)*	1
14	0	16.1(1) *a)*	0	18.1(1) *b)*	0	21(1) *c)*	0
14 *a)*	0	16.1(1) *b)*	0	18.1(1) *c)*	0	21(1) *d)*	1
14 *b)*	0	16.1(1) *c)*	0	18.1(1) *d)*	0	22	0
15(1)	0	16.1(1) *d)*	0	19(1)	13	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) *a)*	0	23	0
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) *b)*	12	24(1)	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) *a)*	0	20(1) *b.1)*	0	26	0
16(1) *a)* (i)	0	16.4(1) *b)*	0	20(1) *c)*	12		
16(1) *a)* (ii)	0	16.5	0	20(1) *d)*	1		
16(1) *a)* (iii)	0	17	0				
16(1) *b)*	0						
16(1) *c)*	0						
16(1) *d)*	0						

*A.I. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 *a)*	0	69(1)	0	69(1) *g)* re *a)*	0
68 *b)*	0	69(1) *a)*	0	69(1) *g)* re *b)*	0
68 *c)*	0	69(1) *b)*	0	69(1) *g)* re *c)*	0
68.1	0	69(1) *c)*	0	69(1) *g)* re *d)*	0
68.2 *a)*	0	69(1) *d)*	0	69(1) *g)* re *e)*	0
68.2 *b)*	0	69(1) *e)*	0	69(1) *g)* re *f)*	0
		69(1) f)	0	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	13	0	0
Total	13	0	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	0	0	0
Communication partielle	2417	2165	13
Exception totale	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	10	375	2	339	0	0	1	1451	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Demande abandonnée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	375	2	339	0	0	1	1451	0	0

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	5	0	0	0	5
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	5	0	0	0	5

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
5	1	4	0	0

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	Nombre de demandes en retard où le délai n'a pas été prorogé	Nombre de demandes en retard où le délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	1	0	1
16 à 30 jours	0	2	2
31 à 60 jours	0	1	1
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	1	1
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	1	4	5

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0

Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)*a)* Entrave au fonctionnement	9(1)*b)* Consultation		9(1)*c)* Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	0
Communication partielle	11	0	2	3
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Aucun document n'existe	1	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Total	12	0	2	3

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)*a)* Entrave au fonctionnement	9(1)*b)* Consultation		9(1)*c)* Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	9	0	0	0
31 à 60 jours	3	0	2	3
61 à 120 jours	0	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	12	0	2	3

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	14	$70	6	$0
Recherche	0	$0	0	$0
Production	0	$0	0	$0
Programmation	0	$0	0	$0
Préparation	0	$0	0	$0
Support de substitution	0	$0	0	$0
Reproduction	0	$0	0	$0
Total	14	$70	6	$0

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	22	2330	2	336
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	22	2330	2	336
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	22	2330	2	336
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	8	4	0	0	0	0	0	12
Communiquer en partie	2	3	2	0	0	0	0	7
Exempter en entier	1	0	0	0	0	0	0	1
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	2	0	0	0	0	2
Total	11	7	4	0	0	0	0	22

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	2	0	0	0	0	2
Total	0	0	2	0	0	0	0	2

6

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
0	1	0	1

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

9.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		$73,948
Heures supplémentaires		$0
Biens et services		$81,477
• Contrats de services professionnels	$81,303	
• Autres	$174	
Total		**$155,425**

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	0.78
Employés à temps partiel et occasionnels	0.00
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	0.54
Étudiants	0.20
Total	1.52

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.